

47

MANZONI, LA HARPE, M^{re} DE STAËL
ET LE PROBLÈME DE LA LIBERTÉ

FRONTIÈRES, CONTACTS, ÉCHANGES

Mélanges offerts
à André Palluel-Guillard

réunis par Christian Sorrel

Mémoires et Documents de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie
t. CIV
Bibliothèque des Études Savoisiennes - Université de Savoie
t. X

2002

MANZONI, LA HARPE, M^{ME} DE STAËL ET LE PROBLÈME DE LA LIBERTÉ DES SUISSES

Luca Badini Confalonieri

I. Parmi les plus de deux cents notes de commentaire marquées par Manzoni sur les marges de son exemplaire de la première édition des *Considérations sur les principaux événements de la Révolution française* de Mme de Staël¹, il y en a plusieurs consacrées aux pages dans lesquelles l'auteur affronte le problème de la liberté de la Suisse et parle de son entretien, à ce sujet, avec Napoléon². L'invasion de la Suisse, réalisée par les troupes françaises en février 1798, visait à créer une république helvétique protégeant les frontières orientales et à s'emparer du trésor de Berne pour financer l'expédition en Égypte. Mais son «prétexte», nous dit Mme de Staël, était la situation du pays de Vaud dont les habitants, sujets du canton de Berne, ne jouissaient pas des droits politiques. Mme de Staël considère que cela n'était pas une raison suffisante : les Vaudois étaient, dit-elle, «parfaitement libres sous tous les rapports civils», et leurs situations ne justifiaient pas le fait de «s'exposer au plus grand des malheurs, celui de voir les étrangers sur son territoire». Manzoni observe tout de suite : «J'aurais aimé entendre cette question traitée contradictoirement avec le gén. Laharpe». La référence est intéressante, parce que c'est l'unique fois que l'on trouve nommé, dans les écrits de Manzoni, le général Frédéric-César de La Harpe. Manzoni a-t-il connu personnellement La Harpe ? J'incline à le croire. Mais l'important, comme on va le voir, est qu'on touche là à un nœud fondamental de la réflexion historique de Manzoni, celui de l'histoire des peuples et des rapports entre oppresseurs et opprimés, qu'il faut ramener également, bien avant l'influence de Thierry autour de 1820 sur laquelle avait insisté De Lollis dans une étude célèbre³, aux discussions, pendant le premier séjour parisien de Manzoni (1805-1810), sur la liberté des Suisses et l'indépendance américaine. Une découverte m'a entre temps bien amusé, parce qu'elle répond pour ainsi dire au désir de Manzoni («J'aurais aimé entendre cette question...») : j'ai vérifié l'exemplaire ayant appartenu à La Harpe des *Considérations sur la Révolution française* de Madame de Staël, actuellement à la Bibliothèque cantonale de Lausanne⁴. Or, aux mêmes endroits où Manzoni réagissait aux affirmations de Mme de Staël, il y a des notes de La Harpe ! De sorte que l'on peut assister à une espèce de dialogue à distance entre Napoléon, Mme de Staël, Manzoni et La Harpe sur la liberté de la Suisse.

II. Partons du texte des *Considérations* et des notes de ses lecteurs. Dans le chapitre XXVII de la troisième partie, consacré aux «Préparatifs du général Bonaparte pour aller en Égypte. Son opinion sur l'invasion de la Suisse», après avoir dit comment Bonaparte pensa à l'opportunité d'une expédition en Égypte pour «s'emparer de l'imagination des hommes», les temps n'étant pas encore mûrs pour une prise du pouvoir en France, Mme de Staël écrit :

Il n'y avoit point d'argent pour transporter une armée en Égypte ; et ce que Bonaparte fit surtout de condamnable, ce fut d'exciter le directoire à l'invasion de la Suisse, afin de s'emparer du trésor de Berne, que deux cents ans de sagesse et d'économie avoient amassé. La guerre avoit pour prétexte la situation du pays de Vaud. Il n'est pas douteux que le pays de Vaud n'eût le droit de réclamer une existence indépendante, et qu'il ne fasse très-bien maintenant de la conserver. Mais, si l'on a blâmé les émigrés de s'être réunis aux étrangers contre la France, le même principe ne doit-il pas s'appliquer aux Suisses qui invoquoient le terrible secours des François ?⁵

Le commentaire de Manzoni est perçant, visant la contradiction logique présente dans l'évocation, par l'auteur, des «principes» :

On a blâmé les émigrés de s'être réunis aux étrangers pour reconquérir, avec leur aide, des privilèges en France : comment le principe par lequel on les blâmait pouvait-il s'appliquer aux Vaudois qui invoquaient le secours des Français pour détruire les privilèges des Bernois ou de quelques Bernois sur eux ?

Plus froides et historiques, les notes marquées au même endroit par La Harpe qui, à la fin de la première période (au mot «amassé»), écrit :

C'est une Erreur. Il en a profité sans doute, puisque le Trésor de Berne fut, en [gran]de partie, employé à payer les frais de l'Expédition d'Égypte, mais lorsque cette Expédition fut projetée, on ne pouvoit calculer sur une pareille Base⁶.

Et après, en signant avec un trait à la marge le reste du texte, et soulignant de surcroît la phrase de «Il n'est pas douteux» à «conserver» :

Bonaparte avoit eu la preuve que les Aristocraties de la Suisse avoient travaillé sous main contre ses succès en Italie ; en étoit assez pour leur garder rancune. La mauvaise grace avec laquelle les Aristocraties l'accueillirent, à son passage par la Suisse, blessa aussi son orgueil⁷.

Voici la continuation de Mme de Staël :

D'ailleurs il ne s'agissoit pas du pays de Vaud seul dans une guerre qui devoit nécessairement compromettre l'indépendance de la Suisse entière. Cette cause me paroissoit si sacrée que je ne croyois point encore alors tout-à-fait impossible d'engager Bonaparte à la défendre. Dans toutes les circonstances de ma vie, les erreurs que j'ai commises en poli-

tique sont venues de l'idée que les hommes étoient toujours remuables par la vérité, si elle leur étoit présentée avec force ⁸.

Et Manzoni, en continuant la polémique sur les «principes» :

Dans toutes les circonstances de sa vie, les erreurs qu'elle a commises en politique sont venues de ce qu'elle ne partait pas de l'idée du droit, de la justice universelle et de la vérité éternelle, mais tantôt d'un système et tantôt d'un autre.

Tout de suite après, Mme de Staël relate son entretien avec Bonaparte :

Je restai près d'une heure tête à tête avec Bonaparte ; il écoute bien et patiemment, car il veut savoir si ce qu'on lui dit pourroit l'éclairer sur ses propres affaires ; mais Démosthène et Cicéron réunis ne l'entraîneroient pas au moindre sacrifice de son intérêt personnel. Beaucoup de gens médiocres appellent cela de la raison : c'est de la raison du second ordre ; il y en a une plus haute, mais qui ne se devine point par le calcul seulement ⁹.

Et Manzoni, à : «Démosthène et Cicéron réunis» :

Ni même Mme de Staël toute seule.

Mais le point plus important, et qui provoque une vive réaction des deux lecteurs, est, comme nous l'avions déjà suggéré dans l'introduction, celui où l'on évoque le problème de la liberté des Vaudois :

Le général Bonaparte, en causant avec moi sur la Suisse, - continue en fait Mme de Staël - m'objecta l'état du pays de Vaud comme un motif pour y faire entrer les troupes françaises. Il me dit que les habitans de ce pays étoient soumis aux aristocrates de Berne, et que des hommes ne pouvoient pas maintenant exister sans droits politiques. Je tempérâi tant que je le pus cette ardeur républicaine, en lui représentant que les Vaudois étoient parfaitement libres sous tous les rapports civils, et que quand la liberté existoit de fait, il ne falloit pas, pour l'obtenir de droit, s'exposer au plus grand des malheurs, celui de voir les étrangers sur son territoire ¹⁰.

C'est là que Manzoni, après avoir souligné «parfaitement libres sous tous les rapports civils», note :

J'aurais aimé entendre cette question traitée contradictoirement avec le gén. Laharpe. Il n'est rien de si aisé que de dire en une ligne que la liberté existe quelque part de fait sans exister de droit. Cette manière de traiter une question serait regardée comme trop superficielle, s'il s'agissait de la valeur d'une épingle.

Et La Harpe en fait, marquant tout le passage d'un trait en la marge et avec deux autres traits la partie de «Je tempérâi» à «rapports civils», écrivait sur cette même page :

Le fait de la Liberté des Vaudois sous les rapports civils est erroné. Mad.^e de Staël n'a point connu la Suisse. La Liberté n'y existoit nullement de fait, pour la Caste des Sujets, c'est à dire, pour les 49/50èmes de la nation. Nul Cit. des Caneziaques dans les C. de Zurick, Bâle, Soleure, Shafhouse, Lucerne etc. ne pouvoit établir des Manufactures, ou faire le Commerce, dans ces villes. Les Citoyens seuls des villes souveraines pouvoient aspirer à devenir partans ¹¹.

Mme de Staël termine ainsi le récit de sa conversation avec Napoléon :

«L'amour-propre et l'imagination, reprit le général, font tenir à l'avantage de participer au gouvernement de son pays, et c'est une injustice que d'en exclure une portion des citoyens» - Rien n'est plus vrai en principe, lui dis-je, général; mais il est également vrai que c'est par ses propres efforts qu'il faut obtenir la liberté, et non en appelant comme auxiliaire une puissance nécessairement dominante. - Le mot de *principe* a depuis paru très suspect au général Bonaparte; mais alors il lui convenoit de s'en servir, et il me l'objecta. J'insistai de nouveau sur le bonheur et la beauté de l'Helvétie, sur le repos dont elle jouissoit depuis plusieurs siècles. «Oui, sans doute, interrompit Bonaparte, mais il faut aux hommes des *droits politiques*; oui, répéta-t-il comme une chose apprise, *oui, des droits politiques*»; et, changeant de conversation, parce qu'il ne vouloit plus rien entendre sur ce sujet, il me parla de son goût pour la retraite, pour la campagne, pour les beaux-arts, et se donna la peine de se montrer à moi sous des rapports analogues au genre d'imagination qu'il me supposoit.

Ce qui provoque cette apostille de Manzoni :

Lorsque deux personnes discutent sur une chose dont la décision dépend de l'une d'entre elles, il doit toujours arriver que l'une veuille parler encore et que l'autre ne veuille plus rien entendre. Celle qui n'a pas pu faire prévaloir son opinion prétendra toujours que l'autre ne voulait pas entendre raison; reste toujours à savoir qui l'avait cette raison.

La Harpe, quant à lui, insiste encore sur le thème central, en commentant :

Ce qui est bien extraordinaire est de voir M.^e de St. insister si fortement sur le droit des François à réclamer les droits politiques, et refuser ce droit au Peuple de la Suisse : c'est qu'elle ne connoissoit en Suisse que la Caste intéressé à lui persuader que tout y alloit au mieux ¹².

III. Pour La Harpe, les commentaires correspondent à ce qu'il écrivait à Alexandre I^{er}, le lendemain de la lecture des *Considérations* :

Les nouveaux Suisses réfuteraient aisément ce qu'elle dit en faveur du régime de leurs anciens maîtres, auxquels ce qu'elle dit des ennemis des institutions libérales est bien plus applicable qu'aux ultras de France;

mais ils lui pardonnent des erreurs provenant de son ignorance des faits, en faveur de la chaleur avec laquelle elle défend les vrais principes ¹³.

Mais déjà en 1804, La Harpe avait écrit, toujours à Alexandre :

Madame de Staël, c'est une femme de beaucoup d'esprit, mais dévorée d'ambition. Son ami Benjamin Constant ... et elle jouèrent longtemps le démocratisme en France, tandis qu'en Suisse, ils faisaient cause commune avec nos ci-devant oppresseurs ¹⁴.

à l'intérieur d'un discours significatif sur les «ex-patriciens» de Genève :

Nous n'avons pas, en général, d'ennemis plus acharnés que ces ex-patriciens de Genève. Les hommes les plus recommandables d'ailleurs, ... ¹⁵.

Du côté de Manzoni, les notes que nous venons de publier touchent, comme je l'ai annoncé, à un nœud fondamental de sa réflexion historique : la nécessité pour l'historien de s'interroger sur les conditions des peuples et des opprimés, en dépassant une histoire attentive seulement aux grands, aux oppresseurs.

Ces notes de lecture peuvent bien être prises comme un indice pour rouvrir le discours sur les moments fondamentaux pour la formation de cette orientation historiographique de Manzoni.

Sur les traces de Sainte-Beuve ¹⁶, Cesare De Lollis ¹⁷ avait insisté en 1926 sur l'influence d'Augustin Thierry et de ses *Lettres sur l'histoire de France* ¹⁸ (surtout la première, publiée en 1820, dont Manzoni prit connaissance pendant son deuxième séjour parisien, en 1819-1820). D'autres recherches ¹⁹ ont rappelé l'importance conjointe d'une intervention de Romagnosi, dans le journal des romantiques milanais *Il Conciliatore* du 11 octobre 1818 («Delle fonti della cultura italiana»), sur le rapport entre conquérants germaniques et population latine. Une nouvelle contribution a été donnée par Armando Saitta, dans son importante étude «Manzoni e la storiografia europea» ²⁰. Pour Saitta, à côté et même plus que celle de Thierry, il faut souligner l'influence sur Manzoni du pamphlet de Guizot *Du gouvernement de la France depuis la Restauration et du ministère actuel* (Paris, Ladvocat, 1820) qui affirmait, tout comme le Manzoni du premier cœur de l'*Adelchi*, que les habitants gallo-romains dispersés dans les campagnes ou réfugiés dans les villes sous la domination des Francs n'étaient pas «une nation» parce que «l'ancienne nation politique avait disparu».

Je pense pourtant, en développant d'ailleurs des suggestions présentes déjà dans les travaux de Bognetti et de Saitta, qu'il faut aller plus en arrière dans le temps, et passer du deuxième séjour parisien de Manzoni au premier, qui se déroula, avec des interruptions, entre 1805 et 1810.

La Harpe, dans ces années, était à Paris, ou, dans la belle saison, à la campagne de Plessis-Piquet, où il recevait de personnalités comme Ginguéné, de

Gérando, Jean-Baptiste Say. Nous n'avons pas à l'état actuel, disons-le tout de suite, des documents attestant explicitement la connaissance ou la fréquentation entre Manzoni et La Harpe pendant ces années. Mais cela importe relativement peu. Manzoni démontre dans nos apostilles être bien au courant des positions de La Harpe et des termes de la question. Et il est certain que les réseaux de connaissances de La Harpe et de Manzoni pendant ces années se croisent plus d'une fois : Ginguené²¹, de Gérando, Botta²², par exemple, sont des connaissances communes. Surtout, c'est le débat sur la positivité ou non de Bonaparte²³, sur le fond des réflexions sur la liberté et l'indépendance des peuples, et sur les fondements ethniques et religieux des nations, qui constitue l'humus de la discussion de plusieurs groupes parisiens pendant ces années, une discussion qu'il vaut la peine d'éclairer un peu plus, et dans laquelle Manzoni et La Harpe sont concernés.

En effet, il y a deux autres témoignages explicites de Manzoni qui nous obligent à avancer les origines de sa conception historique par rapport aux influences de 1820 que l'on a indiquées : les louanges qu'il fait de la méthode historiographique de Sismondi, dans l'introduction à ses *Observations sur la morale catholique* (1819)²⁴ ; et, déjà, une lettre à Pagani, de 1808, en louange de l'*Histoire de la guerre d'indépendance des États-Unis* de l'ami Carlo Botta, lue sur le manuscrit une année avant sa parution²⁵.

Il faudrait d'abord souligner l'influence de Sismondi - qui est d'ailleurs très forte sur Thierry lui-même²⁷-. De lui, des toutes premières pages de son *Histoire des Républiques italiennes du Moyen Âge*, vient l'interrogation du silence des historiens sur les faits principaux de l'histoire du Moyen Âge sur laquelle Manzoni insiste dans une lettre célèbre à Fauriel du 3 novembre 1821 et dans son *Discours sur les Longobards*²⁷. Mais l'introduction de l'*Histoire des Républiques* nous amène justement au premier séjour parisien dans lequel Manzoni, sous la suggestion du premier volume de cette œuvre (sorti en première édition à Zurich en 1807), projeta même un poème épique sur la fondation de Venise²⁸.

Et à la même époque nous amènent les louanges que l'on a évoquées à l'*Histoire* de Botta, qui s'intéresse, nous dit Manzoni, non pas aux «*oscure operazioni diplomatiche*» mais aux «*grandi azioni*» et aux «*generose passioni*» «*per la salute e la fondazione di un Popolo*»²⁹.

Naturellement, derrière Sismondi, comme, toute différence gardée, derrière Botta, il y a une nouvelle conception de l'histoire qui a lentement mûri pendant le XVIII^e siècle, et Manzoni le sait bien qui écrit que Sismondi aurait suivi «*Il metodo di trattarla [l'histoire], pigliando per base i costumi e l'amministrazione, e gli effetti delle leggi sugli uomini, per cui devono esser fatte, ... metodo illustrato già da alcuni scrittori...*». Là, le discours devrait s'élargir à l'échelle européenne : de Robertson et Gibbon à Schiller (*Révolte des Pays-Bas contre l'Espagne*), à Johannes von Müller... J'insisterai pour l'instant seulement

sur la tradition française, en soulignant - la polémique Dubos-Boulinvillers mise à part - les ouvertures mais aussi les limites de la position de Voltaire ³⁰ et l'intérêt nouveau apporté par Condorcet à «l'espèce malheureuse qui souffre et se tait» opposée à l'espèce des «maîtres» «qui jouit et qui opprime», comme le philosophe s'exprime dans une lettre de 1771 à Pietro Verri ³¹. Mais il est nécessaire également le rappel de la tradition italienne, de Muratori à Vico à Maffei et à Pietro Verri, en sachant que - au-delà des influences étrangères - Manzoni se rattachera explicitement à cette tradition italienne, même sur le point de l'attention aux «sujets» d'une domination ³².

Si certains exemples du XVIII^e siècle sont sans doute fondamentaux, nos notes de lecture nous invitent pourtant à considérer plus attentivement, comme nous l'avons annoncé, les discussions des années du premier séjour parisien.

Au groupe de Coppet et, en général, aux Genevois, j'ai déjà fait allusion en citant La Harpe, qui les estime intellectuellement, mais les considère comme des ennemis. Dans la même lettre, de 1804, à Alexandre, La Harpe critique un historien genevois comme Paul-Henry Mallet, l'auteur de l'*Histoire de la ligue hanséatique* et l'adaptateur et continuateur de l'*Histoire des Suisses* de J. de Muller (J. von Müller) ³³. Habitué du salon de Mme de Staël, cité d'une façon élogieuse dans le *De la littérature* (1800), Mallet mérita à sa mort (1806) une notice nécrologique rédigée par Sismondi dans laquelle il est dit que son œuvre «nous montre la puissance infinie à laquelle peut s'élever un peuple sans agriculture et sans territoire, lorsqu'il a pour lui, ce qui vaut mieux que tous les dons de la nature, le patriotisme avec la liberté».

Mais, après les grandes synthèses de la fin du XVIII^e siècle telles les œuvres de Robertson, Gibbon et Schiller auxquelles nous avons déjà fait allusion, l'œuvre qui - à côté de celle de Mallet - sert le plus de modèle à Sismondi est justement l'*Histoire des Suisses* (1780 en édition allemande) du schaffhousois J. de Muller. Cet historien, auquel le *De l'Allemagne* consacre un chapitre intéressant de notre point de vue (Seconde partie, chapitre XXIX : «Des historiens allemands, et de J. de Müller en particulier») ³⁴, rencontre Sismondi à Coppet en juin 1804 et s'intéresse à la publication des premières volumes de l'*Histoire des républiques* auprès de l'éditeur zurichois Heinrich Gessner (rédigeant également un compte rendu du premier volume pour l'*Allgemeine Literarische Zeitung* de Iéna). Sismondi lui reconnaîtra sa dette dans la préface de son *Histoire des Français*.

Suivant ces modèles et ses déclarations programmatiques, Sismondi sera bien plus attentif à l'histoire des peuples de son hôte et amie de Coppet Mme de Staël, dont les *Considérations* révèlent une attention presque exclusive aux événements politiques et aux assemblées révolutionnaires, sans l'intérêt au protagonisme des masses qui sera celui de Jules Michelet. L'on remarquera que, dans les apostilles de Manzoni aux *Considérations*, le peuple est rappelé

constamment (et d'une façon polémique) comme élément nécessaire pour formuler un jugement sur les événements ³⁵.

Au-delà des divergences dans l'évaluation de l'importance de reconnaître aux Vaudois les droits politiques, beaucoup d'intellectuels participent, au début du siècle, à une célébration mythique de la Suisse : que l'on pense seulement à la fortune du *Guillaume Tell* de Schiller, dont nous parle Mme de Staël dans le *De l'Allemagne* et s'occupe Aignan dans la *Minerve* à la parution de sa traduction française ³⁶. Dès le début de son œuvre, Sismondi opposait à l'histoire malheureuse d'Italie l'idéal fédératif propre à la Suisse : « Avec une constitution fédérative, l'Italie seroit demeurée libre, et ses portes n'auroient pas été toujours ouvertes à tous les conquérants qui se jouent du bonheur des peuples ». ³⁷

Mais d'autres discussions importantes réunissent, dans la maison hospitalière de Paris et de Bel-Air du pasteur protestant Philippe Albert Stapfer, ancien diplomate suisse, Charles de Villers (l'introducteur de Kant en France, en relation épistolaire avec Johannes von Müller, très ami avec Fauriel), Frédéric de La Harpe, Charles Victor de Bonstetten (*Über die Nationalbildung*, 1802) ³⁸, Heinrich Zschokke et Guizot (à Paris depuis 1805, après les études supérieures à Genève).

Heinrich Zschokke (auteur lui aussi par la suite d'une *Histoire de la Suisse* en allemand) est heureux de vivre au milieu des vallées de la Suisse dans un « calme et une félicité raisonnable » et considère que Napoléon est un bon génie, pour conclure : « Je plains les souffrances des individus ; mais je suis convaincu que l'humanité gagne à ces révolutions ». D'une opinion différente est Stapfer, qui, dans l'année de parution de l'*Histoire d'Amérique* de Botta (1809), réfléchit sur comment « ce soit une triste consolation pour l'Européen que de chercher une compensation à la perte de la liberté, de la sécurité et de tout genre de progrès, dans la république de l'Amérique du Nord ».

Charles de Villers se montre si bien au courant, d'autre part, du discours ethnique et « climatique » propre aux réflexions de Mme de Staël, de Sismondi et de Bonstetten, qu'il écrit, le 10 juin 1808, à Johannes von Müller : « Il existe, sur le sol d'Europe, deux races, antithétiques l'une à l'autre. Les Alpes et le cours du Rhin les séparent : la race gallo-romaine et la race germanique. Il s'agit de deux mondes, ou pour mieux dire de deux mondes aux antipodes ». Et il ne faudrait pas oublier alors que en pleine période « manzonienne » nous ramène également le concours proposé par l'Institut, en 1808, pour une dissertation historique sur le rapport entre « peuples vainqueurs » et « peuples vaincus » dans l'Italie sous le gouvernement des Gothes (l'exemplaire de propriété de Manzoni de l'ouvrage gagnant, de Sartorius, a encore des notes de lecture manuscrites de l'écrivain italien) ³⁹.

Il faudrait ajouter également la discussion sur l'Allemagne, et sur l'importance de la religion dans la civilisation d'un peuple, qui, avant de se concrétiser

ser dans le célèbre chapitre 127 de l'*Histoire des Républiques Italiennes* de Sismondi (paru en 1818 et occasion des *Observations sur la morale catholique* de Manzoni), avait donné origine à l'*Essai sur l'esprit et l'influence de la Réforme de Luther* de Villers (dont l'ami Fauriel donne un compte rendu critique dans la *Décade* du 10 floréal an XII [1804] et Laharpe parle en termes élogieux dans une lettre à Alexandre du 3 avril 1804) et était l'objet de la réflexion (en clé anti-luthérienne) des *Rivoluzioni della Germania* (1804) de Denina ; ce Denina désormais parisien, qui avait probablement rencontré en 1804 Kotzebue⁴⁰, dont l'*Histoire de la Prussie (Preussens ältere Geschichte, 1809)* fera l'objet en 1810 d'un compte rendu de Guizot, qui insiste encore sur le problème religieux⁴¹. Mais Villers avait entre-temps publié, en 1808, sa traduction de l'*Essai sur l'influence des croisades* de A. H. Heeren (Arbengen, 1760 - Gottingen, 1842).

Encore une fois, entre les suggestions des discussions et des lectures du Manzoni du premier séjour parisien et les écrits et les approfondissements du moment « magique » de la pleine maturité, autour de 1820, la boucle se referme : l'esthétique et la morale de la sympathie qu'il avait rencontrée entre Mme de Condorcet et Cabanis seront explicitement dépassés dans la *Lettre à Monsieur Chauvet* (1823)⁴² ; la réflexion sur l'influence de la religion, si présente dans les groupes parisiens que l'on vient d'évoquer, donnera la réponse à Sismondi des *Observations sur la morale catholique* (1819) ; l'histoire des peuples enfin, et des sujets, sur laquelle on réfléchissait attentivement parmi ces intellectuels sous la domination napoléonienne (et entre autres, spécifiquement, parmi les Suisses), revient, personnellement et profondément mûrie, dans les pages du *Discours sur les Longobards* et des *Fiancés*.

¹ Paris, Delaunay, Bossange et Masson, 1818, 3 volumes. L'exemplaire est maintenant à la bibliothèque de Brera à Milan, à la cote : Manz. XV. 24-26. Pour une première étude sur ces annotations, cf. mon article « Le postille di Manzoni alle "Considérations sur la Révolution française" de Mme de Staël : saggio di edizione », dans *Studi di storia della civiltà letteraria francese. Mélanges offerts à Lionello Sozzi*, Paris, Honoré Champion, 1996, 2 vol., vol. II, p. 611-655.

² Cf., dans l'édition partielle qui suit l'étude citée à la note précédente, les apostilles 73-84, p. 650-655.

³ Cesare DE LOLLIS, *Alessandro Manzoni e gli storici liberali francesi della Restaurazione*, Bari, Laterza, 1926 maintenant dans ID., *Scrittori d'Italia*, a cura di G. Contini e V. Santoli, Milan-Naples, Ricciardi, 1968, p. 223-372.

⁴ Cote : 1E 727. Mes remerciements vont à M. Silvio Corsini, responsable de la réserve précieuse de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Losanne, pour m'avoir gentiment fournis la reproduction des pages avec les annotations de La Harpe ici publiées.

⁵ Éd. cit., vol. II, p. 207. Comme on le voit, je donne le texte de Mme de Staël selon sa graphie originale. Je transcris également d'une façon diplomatique les notes de Manzoni et de La Harpe, même dans leurs formes vieilles ou incorrectes.

⁶ Il est vrai que le projet d'une expédition de conquête de l'Égypte était déjà dans un mémoire remis par Talleyrand à l'Institut le 3 juillet 1797. J. Godechot, dans son édition commentée des *Considérations*

(Paris, Tallandier, 1983, rééditée en 2000, p. 652), précise que la mainmise - programmée - sur le trésor de Berne couvrit seulement une petite partie (3 millions sur 10) des frais de l'expédition en Égypte. Sur les événements concernant la République helvétique, voir la longue lettre-mémorial de La Harpe à Henry Zschokke de 1804, publié en 1864 sous le titre de «Mémoires de Frédéric-César Laharpe» (cf. J. VOGEL, *Schweizergeschichtliche Studien*, Berne, Dalp, 1864, p. 63-217. L'original de la lettre est à Aarau, Staatsbibliothek, Ms N 37).

⁷ C'est La Harpe qui a souligné «Bonaparte».

⁸ Éd. cit., vol. II, p. 207-208.

⁹ *Ibid.*, p. 208.

¹⁰ *Ibid.*, p. 208.

¹¹ Les mots soulignés le sont par La Harpe. J'ai corrigé «49/50èmes» en «49/50èmes».

¹² C'est La Harpe qui a souligné «droits politiques». La note est apposée à la fin de la phrase de Bonaparte sur la nécessité des droits politiques. Les notes de La Harpe à ce chapitre XXVII s'arrêtent là; Manzoni en fait encore une au paragraphe suivant (qui est le dernier du chapitre). Intéressantes également les notes de Manzoni au chapitre suivant (*Invasion de la Suisse*), *ibid.*, p. 211-218 (éditées dans l'étude citée note 1).

¹³ *Correspondance de Frédéric-César de La Harpe et Alexandre F^r*, publiée par J.-C. Biaudet et F. Nicod, Neuchâtel, à la Baconnière, t. III, 1980, p. 330.

¹⁴ *Ivi*, t. II, 1979, p. 136.

¹⁵ Cf. *ibid.*, p. 135-6. La citation est de la p. 135. La Harpe avait été en première ligne dans la démarche visant à obtenir l'appui de la France pour la cause des Vaudois, démarche qui s'était traduite dans la pétition au Directoire du 9 décembre 1797 et dans un entretien personnel, le même décembre, avec Bonaparte (cf. *Correspondance de Frédéric-César de La Harpe sous la République Helvétique*, publiée par J.-C. Biaudet et M.-C. Jequin, Neuchâtel, à la Baconnière, 1982, p. 19-20).

¹⁶ *Portraits contemporains*, Paris, Levy, 1871, IV, p. 217-219.

¹⁷ Dans l'ouvrage cité en note 3.

¹⁸ Les XXV *Lettres sur l'histoire de France*, publiées en 1820 et 1821 dans le *Courier français*, sont lisibles dans l'édition Paris, Garnier Frères, 1847. Dans la première, qui occupe les p. 9-19, on peut lire: «Dans ces récits vaguement pompeux, où un petit nombre de personnages privilégiés occupent seuls la scène historique et où la masse entière de la nation disparaît derrière les manteaux de cour, nous ne trouvons ni des leçons qui s'adressent à nous, ni cet intérêt de sympathie qui attache en général les hommes au sort de qui leur ressemble. Nos provinces, nos villes, tout ce que chacun de nous comprend dans ses affections sous le nom de patrie devrait nous être représenté à chaque siècle de son existence; et, au lieu de cela, nous ne rencontrons que les annales domestiques de la famille régnante, des naissances, des mariages, des décès, des intrigues de palais...».

¹⁹ Du médiéviste Gian Piero Bognetti (1902-1963), in «La genesi dell' "Adelchi" e del "Discorso" e il pensiero storico e politico del Manzoni fino al 1821» (1951-1952), publié après dans Id., *Manzoni giovane*, a cura di M. Cataudella, Naples, Guida, 1972, p. 27-16. Mais Bognetti a surtout insisté, d'une façon inacceptable, sur les raisons patriotiques et politiques de l'intérêt de Manzoni à ce problème.

²⁰ Publiée in *Atti del convegno di studi manzoniani (Roma-Firenze, 12-14 marzo 1973)*, Rome, Accademia Nazionale dei Lincei, 1974, p. 133-147.

²¹ Cf. entre autres la publication, par A. Guillois, de la «Correspondance du général F. C. de La Harpe et de sa femme avec Monsieur et Madame Ginguéné», dans *Le sémur littéraire et artistique*, n° 145 à 166 (décembre 1893 à octobre 1894).

²² Nous avons des témoignages sûrs d'un rapport très amical de La Harpe avec Botta autour de 1814 (cf. *Vita privata di Carlo Botta. Ragguagli domestici ed aneddotici raccolti dal suo maggior figlio Scipione*, Florence, Barbera, 1877, p. 41-44. Mais l'on remarquera l'affirmation relative à une connaissance étroite déjà avec le frère, le général Amédée Emanuel, mort en 1796: «entrambi del cantone di Vaud, ed amicissimi del Botta»). Mais leur relation est à ramener, je pense, à l'époque du premier séjour parisien de Manzoni, quand Botta publie cette *Histoire de la guerre de l'indépendance des États-Unis* (1809) dont La Harpe conseilla la lecture à son «élève», le tsar Alexandre I^{er}: cf. *Correspondance de Frédéric-César de La Harpe et Alexandre F^r*, citée, t. II, p. 379 (30 janvier 1811); t. III, p. 709 (lettre à Michel de Russie du 6 mai 1819) et *Vita privata*, *ibid.*

²³ Pour la discussion italienne des premières années du XIX^e, cf. la riche contribution de U. CARPI, «Appunti su ideologia postrivoluzionaria e riflessione storiografica dopo il triennio giacobino», dans

Rivista di letteratura italiana, 1991, p. 177-269, pourtant excessivement réductrice du rôle de Botta. J'ajouterais au moins, en direction de Manzoni, cette déclaration qu'il lisait dans un ouvrage consulté pour le roman comme celle de M. GIOIA, *Sul commercio de'commestibili e caro prezzo del vitto. Opera storico-teorico-popolare*, tome II et dernier, Milan, Pirotta e Maspero, an X [1802] (le livre est dans la bibliothèque de la maison de Manzoni à Brusuglio), p. 16 n. : «Coloro che nella storia cercano soltanto assedj di città, tumulti di popoli, cangiamenti di governi, combattimenti, vittorie, trofei, faranno le meraviglie che m'arresti ad osservare l'influsso d'una falsa idea sulla felicità degli uomini».

²⁴ «... Mi affretto di attestare brevemente la mia stima per tante altre parti di un'opera [*Histoire des républiques italiennes*], de cui il minimo pregio sono le laboriose ed esatte ricerche, che formano il massimo di tante altre di simil genere, di un'opera originale con una materia forse la più trattata, e originale appunto perchè è trattata come dovrebbero essere tutte le storie, e come pochissime lo sono. Accade troppo sovente di leggere, presso i più lodati storici, descrizioni di lunghi periodi di tempi, e successioni di fatti varj e importanti, non vi trovando quasi altro che la mutazione che questi produssero negli interessi e nella miserabile politica di pochi uomini: le nazioni erano quasi escluse dalla storia. Il metodo di trattarla, pigliando per base i costumi e l'amministrazione, e gli effetti delle leggi sugli uomini, per cui devono esser fatte, questo metodo illustrato già da alcuni scrittori è stato in questa storia applicato ad un argomento vasto e complicato, ma di una bella e felice proporzione...» (adresse "Al lettore" de l'éd. 1819, éd. Ghisalberti, des *Opere morali e filosofiche*, Milan, Mondadori, 1963, p. 267. L'adresse est conservée dans l'éd. 1855).

²⁵ Paris, Colas, 1809.

²⁶ Dans la préface aux *Dix ans d'études historiques*, Thierry déclare : «Pour colorer ce tableau de l'âge d'or des libertés communales, mon imagination appliquait aux villes de France ce que j'avais lu des républiques italiennes du Moyen Âge» (cf. A. THIERRY, *Dix ans d'études historiques*, Milan, 1843).

²⁷ Cf. A. MANZONI, *Lettere*, a cura di C. Arieti, Milan, Mondadori, 1970, t. I, p. 248 ; *Abbozzo*, éd. Ghisalberti, des *Saggi storici e politici*, Milan, Mondadori, 1963, p. 272 : «Una delle molte ragioni di questo silenzio degli eruditi sui problemi fondamentali posti dalla convivenza di due popoli sullo stesso territorio e di questa leggerezza di viste è il silenzio degli storici contemporanei ai fatti analizzati, silenzio tanto osservabile e tanto poco osservato» ; J. C. L. SIMONDE SISONDI, *Histoire des Républiques italiennes du Moyen Âge*, Zürich, H. Gessner, 1807, tome I, p. 21 : «Mais les cinq siècles, pendant lesquels s'opéra cette refonte du genre humain, sont enveloppés d'épaisses ténèbres, qu'aucune recherche, aucun travail, ne réussirent jamais à dissiper entièrement : il ne reste point de monuments, point d'historien assez exact de ce temps, pendant lesquels trois nations septentrionales, les Goths, les Lombards et les Francs, s'incorporèrent successivement aux Italiens devenus leurs sujets» ; fin du chap. II du *Discours*, éd. Ghisalberti, cit., p. 43-4 : «Che se le ricerche le più filosofiche e le più accurate sullo stato della popolazione italiana durante il dominio de' Longobardi, non potessero condurre che alla disperazione di conoscerlo, questa sola dimostrazione sarebbe una delle più gravi e delle più feconde di pensiero che possa offrire la storia. Un'immensa moltitudine d'uomini, una serie di generazioni che passa sulla terra, sulla sua terra, inosservata, senza lasciarci traccia, è un tristo ma importante fenomeno ; e le cagioni d'un tal silenzio possono riuscire ancor più istruttive che molte scoperte di fatto».

²⁸ Cf. lettres à Fauriel des 23 janvier et 1^{er} mars 1809.

²⁹ Cf. lettre à Giovan Battista Pagani, à Brescia, de Paris, 31 août 1808 dans A. MANZONI, *Lettere*, éd. cit., t. I, p. 73. Un témoignage de Botta lui-même nous signale que l'idée de se consacrer à la rédaction de cette histoire lui vint pendant une conversation de 1806 au salon parisien de Giulia Beccaria, la mère de Manzoni (cf. *Lettere inedite di Carlo Botta a G. W. Greene*, a cura di C. Milanese, in «Archivio Storico Italiano», N. S., t. I (1855), p. II, p. 53-83, en part. p. 75-76).

³⁰ Quelques suggestions timides de Fénelon mises à part (*Lettre sur les occupations de l'Académie française*, 1714 : «Les changements dans la forme du gouvernement d'un peuple doivent être observés de près» ; «Il est cent fois plus important d'observer ces changements de la nation entière, que de rapporter simplement des faits particuliers») est Voltaire qui mûrit la conscience de la nécessité d'une histoire intéressée, au-delà des batailles et des entreprises des «grands», à ce qui compte vraiment pour améliorer la vie de tous. Déjà dans une lettre à Thieriot de 1735 (15 juillet 1735, éd. Th. Besterman, de la *Correspondance*, vol. IV, n. 864), il affirmait que, dans le travail qu'il avait commencé sur le *Siècle de Louis XIV*, il n'était pas intéressé aux «saccageurs de province» mais aux «grands hommes», «ceux qui ont excellé dans l'utile ou dans l'agréable» : «Il ne reste plus rien que le nom de ceux qui ont conduit des bataillons et des escadrons, il ne revient rien au genre humain de cent batailles données, mais les grands hommes dont je vous parle ont préparé des plaisirs purs et durables aux hommes qui ne sont

pas encore nés. Une tragédie, une véritable découverte sont des choses mille fois plus précieuses que toutes les annales de la cour, que toutes relations des campagnes». Neuf ans après, dans l'attente de la parution du *Siècle*, la conception est déclarée dans les *Nouvelles considérations sur l'histoire*, de 1744. Dans l'Avant-propos de l'*Essai sur les mœurs* (1756), il s'adressait enfin à Mme du Châtelet de la sorte : «Vous ne cherchez dans cette immensité que ce qui mérite d'être connu de vous : l'esprit, les mœurs, les usages des nations principales, appuyés des faits qu'il n'est pas permis d'ignorer. Le but de ce travail n'est pas de savoir en quelle année un prince indigne d'être connu succéda à un prince barbare dans une nation grossière. Si l'on pouvait avoir le malheur de mettre dans sa tête la suite chronologique de toutes les dynasties, on ne saurait que les mots. Autant il faut connaître les grandes actions des souverains qui ont rendu leurs peuples meilleurs et plus heureux, autant on peut ignorer le vulgaire des rois, qui ne pourrait que charger la mémoire» (*Œuvres complètes*, éd. Moland, Paris, Garnier, 1877-83, vol. XI, p. 157-8). Et dans le chapitre CLXXI du même *Essai*, on pouvait lire : «je voudrais découvrir quelle était alors la société des hommes, comment on vivait dans l'intérieur des familles, quels arts étaient cultivés, plutôt que de répéter tant de malheurs et tant de combats, funestes objets de l'histoire et lieux communs de la méchanceté humaine. Les artisans et les marchands, que leur obscurité dérobe à la fureur ambitieuse des grands, sont des fourmis qui se creusent en silence des habitations, tandis que les aigles et les vautours se déchirent» (éd. cit., vol. XII, p. 53-4). Il est un fait pourtant que si l'on prend les notes de lecture de Manzoni au *Siècle de Louis XIV*, nombreuses sont les remarques ironiques pour l'attention que Voltaire consacre aux rois, généraux, «grandeurs», tandis qu'il ignore des populations entières. Et il ne faudrait pas oublier le mépris de Voltaire pour la «canaille» et son engagement dans la seule formation de l'élite dirigeante : «car il est à propos que le peuple soit guidé, et non pas qu'il soit instruit. Il n'est pas digne de l'être» (lettre à Damilaville, 19 mars 1766 : éd. Bestermann, vol. VIII, n. 9356). Idée que l'on retrouve dans une lettre de dix ans après à Condorcet : «Tout ce qu'on pourra faire sera d'éclairer peu à peu la jeunesse qui peut avoir un jour quelque part au gouvernement...» (Cf. lettre à Condorcet de janvier 1776, *ibid.*, vol. XII, n. 14465 et cf. également la lettre à Damilaville du 19 novembre 1775).

³¹ La lettre, de novembre 1771, en remerciement et commentaire des *Meditazioni sull'economia politica*, dans J. A. N. CARTAT DE CONDORCET, *Œuvres*, éd. Arago-O' Connor, Paris, Firmin-Didot, 1847-1849, vol. I, p. 281-5. Il faut se rappeler de la réponse négative de Condorcet à la question de l'Académie Royale de Berlin *Est-il utile de tromper le peuple ? 1777* : cf. *Est-il utile de tromper le peuple ? Ist der Volksbetrug von Nutzen ?*, Berlin, 1966 (sur l'importance de ce concours a insisté encore récemment S. Landucci, «Sull'illuminismo francese», in *Intersezioni*, XXVI, 1, 1996, p. 157). Dans l'*Essai sur les Assemblées Provinciales*, de 1788, Condorcet dénonce l'«outrage au genre humain» du fait de garder dans l'ignorance toute une classe de personnes : «Si, à mesure que les classes supérieures s'éclaireront, les autres restent dans l'ignorance et la stupidité, il en résultera un partage dans chaque nation ; il y existera un peuple maître et un peuple esclave» ; «Quel droit auraient ... les hommes puissants ou éclairés de condamner une autre classe d'hommes à l'ignorance, afin qu'elle travaillât pour eux sans relâche ?» (*Œuvres*, cit., vol. VIII, p. 475-476 et 480-481). Mais particulièrement significative est surtout l'*Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, publiée posthume en 1795 (éd. en fac-simile : Hildesheim-New York, Georg Olms Verlag, 1981), et notamment ses deux dernières époques, la IX^e et la X^e. Voir au moins, dans la neuvième époque, p. 230 (de l'éd. 1795 cit.), sur le dépassement du «partage» des hommes «en deux races différentes, dont l'une ... destinée à gouverner, l'autre à obéir, l'une à mentir, l'autre à être trompée» et les pages finales (p. 304-8), sur la nécessité d'un intérêt à la part de l'«histoire de l'espèce humaine» qui est «la plus obscure, la plus négligée», parce que cet intérêt seulement peut amener à une histoire philosophique qui s'interroge sur les effets des événements sur la «portion la plus nombreuse de chaque société», «sur cette portion qui constitue vraiment la masse du genre humain». La première édition des *Œuvres* de Condorcet fut publiée par la veuve Sophie et un groupe d'idéologues en 1804 (Brunswick, Vieveg - Paris, Henrichs, an XIII).

³² Comme on le sait, Muratori et Vico sont présentés, dans une page célèbre du *Discours*, comme les deux modèles d'écriture de l'histoire qu'il fait réunir, dans une convergence de philologie et de philosophie. L'éloge de Muratori (déjà dans un fragment pour le *Discours* publié dans l'éd. Ghisalberti, p. 294-299 ; mais cf. également un texte sur Muratori biffé dans la «Conchiusione» de l'*abbozzo* toujours du *Discours*) constitue une ligne de démarcation importante. D'un côté en effet Manzoni le loue pour avoir dépassé le plain du nu récit des faits et avoir su, grâce à des intuitions perçantes, reconstruire ce qui étaient les lois et les mœurs. D'autre côté pourtant Muratori, n'étant pas au courant de la réflexion moderne sur les théories politiques et le droit (et l'allusion porte surtout sur l'*Esprit des lois*, 1748), ne serait pas arrivé à développer les conséquences de cet intérêt aux lois et aux mœurs, c'est-à-dire à se

demander pour qui étaient ces lois, et arriver de la sorte au seul jugement morale possible et intéressant pour l'historien, celui qui juge les lois en relation non pas au puissant du moment, mais à la population entière, au service de laquelle, seulement, tout gouvernement justifie sa propre existence. À la hauteur de l'éd. 1847 du même *Discours*, Manzoni ajoutera à la comparaison entre Vico et Muratori présente déjà dans la première édition une note (p. 42 de l'éd. Ghisalberti) qui radicalise sur ce point la démarcation, réduisant Muratori du côté de la «philologie». Vico en effet a su voir, au début du quatrième siècle, à l'époque des deux rogations de Canulée, les «plebei in Roma ... ancora stranieri»: «... vide degli stranieri, dove le denominazioni di patrizi e di plebe non facevano supporre altro che due classi di concittadini; il Muratori, con altri, volle de' concittadini, dove i nomi indicavano due nazionalità». Et ceci pour le manque, chez Muratori, de «philosophie de l'histoire».

Le Maffei de *Verona illustrata* (Vérone, 1731-2), déjà cité dans le chapitre II du *Discours*, là où Manzoni se demande si les Italiens sous la domination des Longobards étaient, comme l'écrit justement Maffei, «in vera servitù» (éd. Ghisalberti, p. 38) est l'objet d'un jugement plus circonstancié et élogieux, à la fin du chapitre IV (*ibid.*, p. 125): «Anche l'illustre Maffei, nel libro X della Storia di Verona, giudico i Longobardi con una severità molto più ragionata di quel che non fossero l'acclamazioni de' loro panegiristi; ma non si propose nemmeno lui di trattare tutta la questione. Contuttociò, quella parte d'opinione che se n'era fatta, e che ha espressa, deriva da osservazioni tutt'altro che frettolose e volgari. Non ha presa la questione com'era posta malamente dagli altri, ma l'ha rifatta sulle cose stesse; ha indicato de' principi ai quali, per essere riconosciuti principi importanti, non manca forse altro che un'applicazione più circostanziata; non ha supposta la strana mescolanza de' due popoli; e fu, ch'io sappia, il primo che osservasse alcuni effetti generali e permanenti della dominazione de' Longobardi sulla popolazione posseduta da essi: in quella dominazione e in quelle leggi ha cercato l'origine d'abitudini e d'opinioni, che hanno regnato per secoli, che regnavano ancora al suo tempo. È una maniera d'osservare la storia, che non è divenuta comune dopo il Maffei; ma che prima di lui era a un dipresso sconosciuta».

Dans la bibliothèque de la Casa Manzoni, in via Morone, à Milan, se conserve l'édition De Stefanis (Milan, 1824, 4 tomes) de l'*Histoire de Milan* de Pietro Verri, avec des notes de lecture aux tomes I et IV. Mais une mention critique de l'*Histoire de Milan* était déjà dans les *Notices historiques* qui précèdent le *Comte de Carmagnole* (1820). À la condamnation des historiens vénitiens qui «voulaient écrire et vivre tranquilles» et affirmèrent l'«opinion» que le «grand homme» (le comte de Carmagnole) était «coupable» «come una certezza, e con quella negligenza che è naturale a chi parla in favore della forza», s'accompagne en effet cette critique à Verri (qui pensait, lui aussi, le comte coupable): «Fa stupore il vedere addotto in prova della reità d'un uomo un giudizio segreto di quei tempi, da uno Storico che ne ha tanto conosciuto l'iniquità, e tanto si studia di farla conoscere ai suoi lettori» (éd. Lonardi-Azzolini, Venise, Marsilio, 1989, p. 89-90). L'exemple des *Observations sur la torture* est à l'encontre célébré dans l'*Histoire de la colonne infâme* (Milan, Guglielmini et Redaelli, 1842, p. 801-2), justement pour l'attention de Verri à des victimes obscures: «è bello il vedere un uomo ricco, nobile, celebre, in carica, prendersi questa cura di scavar le memorie d'una famiglia povera, oscura, dimenticata: che dico? infame; e in mezzo a una posterità, erede cieca e tenace della stolta esecrazione degli avi, cercar nuovi oggetti a una compassion generosa e sapiente».

³³ «Le professeur Mallet, de Genève, qui s'est fait un nom par son *Histoire de Dannemarc*, vient d'accoucher d'une *Histoire des Suisses*, en quatre volumes; maigre et indigeste compilation, dans laquelle il paraît avoir pris la tâche de prôner à tort et à travers nos ci-devant gouvernants [...]» (cf. *Correspondance de Frédéric-César de La Harpe et Alexandre I^{er}*, citée, t. II, p. 135).

³⁴ Cf. M^{me} DE STAËL, *De l'Allemagne*, Paris, Firmin-Didot, 1876, p. 353-359.

³⁵ Cf. en particulier la belle apostille n° 88, d'une portée très générale, sur les critères pour évaluer liberté et tyrannie dans l'histoire (et cf. également, par exemple, la n° 94). Mais dans le texte de M^{me} de Staël, l'on trouve plusieurs réflexions intéressantes sur l'esprit de conquête et sur l'usurpation (pour reprendre les mots d'un autre ouvrage capital, celui de B. Constant, de 1813), et sur les rapports de cela avec l'esprit des peuples (avec des considérations sur l'«amour propre» des Français et sur le rapport entre l'amour pour la gloire militaire et l'acceptation du despotisme napoléonien: cf. sur cela respectivement les notes critiques de Manzoni n° 45 et n° 104, 105, 109, 112 et 139).

³⁶ Le compte-rendu de Aignan de la traduction d'Henri Merle d'Aubigné sort dans la *Minerve* du 20 septembre 1818, p. 291-2. En donne notice synthétiquement É. HARPAZ, *L'école libérale sous la restauration. Le «Mercure» et la «Minerve» 1817-1820*, Genève, Droz, 1968, p. 274.

³⁷ J. C. L. SIMONDE SISMONDI, *Histoire des républiques italiennes du moyen âge*, Paris, H. Nicolle, 1809-1818, 16 tomes, t. II, p. 182 (l'exemplaire de cette édition annoté par Manzoni est à la bibliothèque de

Bréra, à Milan). Sur ce point du fédéralisme, Manzoni, comme on le sait, aura une opinion tout à fait différente, opposant le rêve du fédéralisme au rêve de l'unité comme une «utopie laide» à une «belle utopie». Mais sur ce point, cf. également l'apostille n° 84 aux *Considérations* de Mme de Staël.

³⁸ Pour le Bernois Bonstetten, lié à partir de 1803 à Mme de Staël et à Sismondi, cf. également la *Lettre à M. Thurot* (1807), dans laquelle Cabanis rappelle, avec approbation, certaines considérations sur l'esthétique des anciens du *Voyage au Latium* (cf. *Lettre à M. T** sur les poèmes d'Homère*, dans P.J.G. CABANIS, *Œuvres complètes*, 5 vol., éd. Fr. Fluirot, Paris, 1823-1825, vol. V, p. 319). Charles de Bonstetten est l'auteur, la même année, des *Recherches sur la nature et les lois de l'imagination*, Genève, 1807, 2 vol. Ses réflexions aboutiront, dans les années vingt, à la publication des *Études de l'homme ou recherches sur les facultés de sentir et de penser* (1821) et de *L'homme du Midi et l'homme du Nord ou l'influence des climats* (1824).

³⁹ G. SARTORIUS, *Essai sur l'état civil et politique des peuples d'Italie sous le gouvernement des Gothes*, Paris-Strasbourg, Treuttel & Würtz, 1811. Le concours, proposé par la classe d'Histoire et Lettres anciennes de l'Institut de France, était sur la question: «Quel fut, sous le gouvernement des Goths, l'état civil et politique des peuples d'Italie? Quels furent les principes fondamentaux de la législation de Théodoric et de ses successeurs? et spécialement, quelles furent les distinctions qu'elle établit entre les peuples vainqueurs et les peuples vaincus?». Les notes de lecture sur l'exemplaire de Manzoni (maintenant à Bréra) ont été publiées dans MANZONI, *Opere inedite e rare*, pubblicata per cura di P. Brambilla da R. Bonghi, Milan, Rechiedei, 1885, vol. II, p. 395-396. Sur les rapports entre conquérants et conquis, cf. également D. H. HEGEWISCH, *Histoire de l'empereur Charlemagne. Traduction libre de l'allemand avec un avant-propos, quelques notes et un supplément du traducteur*, Paris, Henrichs, An XIII-1805, qui a été également annoté par Manzoni, vraisemblablement au moment de la rédaction du *Discours* (les notes ont été publiées *ibid.*, p. 457-462, sur conquérants et conquis voir notamment p. 457-458).

⁴⁰ Je n'ai pas pu vérifier *Mes souvenirs de Paris en 1804. Traduit de l'allemand sur la seconde édition*, tome second, s. l., s. e., 1805) de Auguste de Kotzebue (Weimar, 1801 - Manheim, 1819, tué par un étudiant en tant qu'espion du tsar Alexandre), ouvrage qui est dans la bibliothèque de Manzoni à Brusuglio.

⁴¹ À propos de la dénonciation, par Kotzebue, des atrocités des évangélisateurs de la Prusse. Sur le problème interviendrons également La Harpe et Stapfer.

⁴² Je renvoie sur ce point à mon étude «La Lettre à M. Chauvet, les affections sympathiques et la leçon de Cabanis», à paraître dans *Revue des études italiennes*, 2002.